

**Conseil d'administration provisoire
Séance du 27 janvier 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 02/2025	QUESTIONS FINANCIERES ET PATRIMOINE
	Centre de Santé Etudiant

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu les articles D.714-20 et suivants du code de l'éducation

Vu le décret n°2023-178 du 13 mars 2023 relatif aux services universitaires et interuniversitaires de santé étudiante

Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

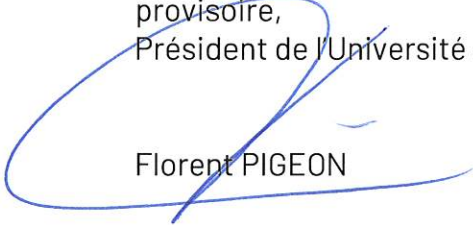
Le Conseil d'Administration provisoire approuve le principe d'acquisition auprès de Saint-Etienne Métropole des locaux d'une superficie de 588m² situés 21 rue Pierre et Dominique Ponchardier Saint-Etienne.

Le Conseil d'Administration approuve le prix d'acquisition estimé au maximum à 1100€/m² conformément à l'avis des domaines.

A Saint Etienne le 28 janvier 2025

Président du Conseil d'Administration
provisoire,

Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 26

CONTRE : 0

ABST : 0